

Documents à fournir par le promoteur

Pour soumettre la demande d'aide financière :

- Plan d'affaires ou fiche descriptive du projet d'affaires
- Remplir et signer la demande d'aide financière
- Bilan personnel assermenté de chaque promoteur
- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu
- Numéro de TPS/TVQ, s'il y a lieu
- Convention entre actionnaires, s'il y a lieu
- États financiers maisons des deux dernières années, s'il y a lieu
- États financiers externes des deux dernières années, s'il y a lieu
- Liste des comptes à recevoir et des comptes à payer, s'il y a lieu
- Bureau de crédit (Équifax). Doit être fait maximalelement 30 jours avant le dépôt de la demande d'aide financière

Pour le déboursement des fonds :

- Chèque pour couvrir les frais de gestion de 1,5 % du montant accordé (FLI – Régulier, FLI – Relève et Fonds dédiés)
- Spécimen de chèque et signer l'autorisation de prélèvements automatiques
- Assurance-vie pour chaque promoteur nommant le CLD des Sources comme bénéficiaire irrévocable au montant du prêt (pour les prêts de plus de 7 500 \$)
- Permis de conduire ou carte d'assurance-maladie (si demande d'aide financière au Fonds Jeunes Promoteurs)
- Cautionnement personnel de chaque promoteur (lors de la signature du contrat)
- Preuve de dépôt de la mise de fonds de chaque promoteur
- Lettre d'offre des autres financiers, s'il y a lieu

Documents additionnels, s'il y a lieu :

Prenez note que toute subvention versée est sujette à imposition.